



# I N F O N Z

Echos des syndicats et sections syndicales de l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région



N° 38 - 5<sup>ème</sup> année : décembre 2018

## Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région

Secrétaire Général : Gérard Caillon

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Site : [www.ulfonz44600.fr](http://www.ulfonz44600.fr)

Mail : [ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr](mailto:ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr)

Permanence Juridique : Mardi après-midi sur rendez-vous

Permanence AFOC : sur rendez-vous

Permanence Retraités : Jeudi après-midi

## Déclaration de la CE confédérale du 13 décembre 2018 (extrait)

« ... le mouvement des « gilets jaunes » (est) le produit des politiques privilégiant les revenus du capital au détriment du pouvoir d'achat des salariés et retraités, de la protection sociale et des services publics.

Les annonces récentes du Président de la République ne répondent pas à (une) véritable revalorisation du SMIC et du point d'indice dans la Fonction publique

FO dénonce tout amalgame, entre les violences extérieures aux manifestations et l'expression des mécontentements, colères et revendications dans le cadre de la liberté de manifester. et dénonce l'usage disproportionné de la force à l'encontre de la jeunesse.

FO réaffirme la nécessité d'engager la mobilisation, de créer le rapport de force interprofessionnel y compris par la grève, et invite les syndicats à organiser les assemblées générales en ce sens »

## Le vote de plus de 5 millions de fonctionnaires :

→ FO reste Première dans la Fonction publique d'Etat. (2,2 millions de fonctionnaires)

→ FO devient Deuxième dans la Fonction publique hospitalière en devançant la CFDT

→ FO reste Troisième dans la Fonction publique territoriale



	Etat	Territoriaux	Hospitaliers
<b>FO</b>	<b>17,1 %</b>	CGT 28,8 %	CGT 31,6 %
FSU	16,3 %	CFDT 22,5 %	<b>FO 24,8 %</b>
UNSA	15,9 %	<b>FO 16 %</b>	CFDT 24,3 %
CFDT	13,9 %	UNSA 8,3 %	Solid 8,4 %
CGT	12,1 %	Solid 3,8 %	UNSA 5,5 %
Solid	7,6 %	FSU 3,8 %	CFTC 2,2 %
CFTC	2,7 %	CFTC 3,5 %	

## Elections dans la Fonction publique AGENTS HOSPITALIERS

Election des CTE<sup>1</sup>

● **Hôpital de St-Nazaire** : FO confirme sa place de 1<sup>ère</sup> organisation syndicale depuis 2003 (majoritaire dans cinq Commissions Administratives Paritaires<sup>2</sup> ).

- **FO** : 444 voix ; 46.25% ; 7 sièges (+ 1)  
- C.G.T. : 358 voix ; 37.29% ; 6 sièges  
- C.F.D.T. : 158 voix ; 16.45% ; 2 sièges

● **Hôpital Intercommunal de la Presqu'île (Guérande)** :

- **FO** : 156 voix 55,91 %  
- CGT : 123 voix 44,09 %

● **EPMS Le Littoral (St Brevin)** :

- **FO** : 151 voix 66,52%  
- CGT : 76 voix 33,48%

● **Hôpital de Savenay** :

- **FO** : 70 voix ; 64,81 % (+ 8,26 %) ; 4 sièges (+1). FO gagne de plus un siège en CHSCT  
- CFDT : 38 voix ; 35,19 % ; 2 sièges.

● **Foyer de vie « Les abris de Jade » (St Père en Retz)** :

- **FO** : 100 voix 100 %

● **IME L'estuaire (St Brévin)** :

- **FO** : 93 voix 100 %

● **EHPAD « Isac de Rohan » (Blain)** :

- **FO** : 46 voix 63,01 %  
- CGT : 27 voix 36,99 %

● **EHPAD Résidence de la Vallée du Don (Guémené-Penfao)** :

- **FO** : 57 voix 100 %

● **EHPAD « Le Clos fleuri » (Donges)** :

- **FO** : 44 voix 100 %

### Total secteur de l'UL (4404 inscrits)

- **FO** : 59,81 %

- CGT : 30,09 %

- CFDT : 10,10 %

## Fonction publique hospitalière

### Région Pays de Loire

**FO : 34,22 %** - CGT : 33,91 % - CFDT : 22,47 %

### Loire Atlantique

CFDT : 34,02 % - CGT : 28,21 % - **FO : 28,19 %\***

\* écart de 2 voix avec la CGT ...

## Elections dans la Fonction publique AGENTS TERRITORIAUX

Election des CT<sup>1</sup>

● **CARENE** :

**FO** : 1 siège, CGT 1 et CFDT 3.

A noter que l'UNSA avait donné consigne de vote pour la CFDT.

● **Mairie de Saint-Nazaire** :

*FO a fait un recours devant le tribunal administratif pour non-sincérité du scrutin et discrimination envers les ATSEM.*

*Beaucoup d'agents se sont en effet déplacés sans pouvoir voter car ils avaient été mis d'office en vote par correspondance ... sans les informer !*

Résultats provisoires (de nouvelles élections sont en effet envisageables) :

- **FO** : 1 siège, CGT 4, CFDT 2 et UNSA 1.

- En CAP<sup>2</sup>, **FO** : 2 sièges, CGT 3, CFDT 1, UNSA 1.

● **Mairie de Trignac** : suite à la création d'un syndicat à Trignac en cours d'année, FO a présenté une liste.

**FO** : 1 siège, CGT 4.

● **Mairie du Pouliguen** :

**FO** : 2 sièges, CFTC 3.

● **Mairie de Savenay** : 68 voix pour FO sur 100 inscrits.

**FO** : 5 sièges

*Info Fabien Leblanc et Gérard Caillon*

## Elections dans la Fonction publique EDUCATION NATIONALE

(plus d'1 million d'électeurs)

Progressant de 3700 voix, avec 13,66 % des voix, la FNEC FO conforte sa 3<sup>ème</sup> place d'organisation syndicale dans l'Éducation nationale - la 1<sup>ère</sup> comme organisation confédérée

Dans l'académie de Nantes, FO obtient des sièges dans les commissions (CAPA<sup>2</sup>) des :  
profs d'éducation physique et sportive (1) - profs certifiés (3) - profs de lycées professionnels (3) - profs agrégés (1) - attachés administratifs (1) - agents techniques (2)

FO a désormais 2 sièges (+1) en Commission technique académique<sup>1</sup>.

FO a 1 siège en CAPD<sup>2</sup> 44 (profs des écoles)

<sup>1</sup> Comité Technique : effectifs, conditions de travail, organisation des services ...

<sup>2</sup> Commission Administrative Paritaire : notation, mutations ...

## Elections des représentants des locataires de SILENE-HABITAT

**Le candidat de l'AFOC,  
Stéphane LECERF est réélu**

- AFOC :	13,51 %	1 siège
- CNL :	55,13 %	2 sièges
- CLCV :	24,50 %	1 siège
- CGL 44 :	6,86 %	pas de siège

*Info Geneviève Courjal*

## Polyclinique de l'Europe FO majoritaire

(Election 23-29 novembre 2018)



- FO :	42,86 %
57 voix (30 voix 1 <sup>er</sup> col., 27 voix 2 <sup>ème</sup> col.)	
4 sièges titulaires et 5 sièges suppléants	
- C.G.T :	39,10 %
52 voix (25 voix 1 <sup>er</sup> col., 27 voix 2 <sup>ème</sup> col.)	
4 sièges titulaires et 3 sièges suppléants	
- C.F.D.T :	18,05 %
24 voix (12 voix 1 <sup>er</sup> col., 12 voix 2 <sup>ème</sup> col.)	
2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants	

## Association des retraités : Complémentaire santé

La retraite est accompagnée de beaucoup de difficultés financières, la baisse de revenus lors de la fin d'activité, aggravée par la non revalorisation des retraites depuis plusieurs années.

Un chapitre est en forte augmentation de cotisations, c'est la **couverture santé**. Les remboursements successifs en matière de sécurité sociale imposés par les gouvernements se traduisent par une hausse de plus en plus importante des cotisations de complémentaire santé.

Aujourd'hui certains retraités ne sont plus en mesure de cotiser à une assurance santé, tellement le coût est devenu important.



Depuis plusieurs années notre Association étudiait la possibilité de création d'un contrat de groupe pour la couverture santé de nos

adhérents. Nous avons donc entamé une recherche auprès de mutuelles et d'assurances.

Nous avons eu peu de retour ce qui montre bien à quel point la situation des retraités d'aujourd'hui n'est pas la priorité. Malgré tout, quelques propositions ont été formulées.

Parmi les différentes propositions que nous avons analysées en détail, une d'elle s'est nettement détachée. Nous avons à plusieurs reprises rencontré ses représentants et étudié tous les différents paramètres : cotisations et différentes garanties.

Puis après présentation et vote du Conseil d'administration de notre Association, nous avons décidé de ratifier un contrat de groupe avec la MGEN (mutuelle générale de l'Education nationale).



Cette adhésion sera possible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour ceux qui ont pris le soin de résilier à compter du 31 octobre 2018 leur mutuelle actuelle (2 mois de délais de résiliation sont imposés).

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les adhérents qui en ont fait le choix seront repris par la MGEN sans délais d'attente, ni d'examen préalable de santé, et pas d'augmentation tous les 5 ans en raison de l'âge. Ils pourront opter entre 3 possibilités de garanties (cotisation mensuelle) :

- La première : 42 € par personne seule ou 78 € pour un couple.
- La seconde : 66 € pour une personne seule ou 121 € pour un couple (plus de remboursements dentaires et optiques)
- La troisième : 103 € pour une personne seule ou 190 € pour un couple (plus de remboursements dentaires, optiques et auditifs)

Il faut noter que ceux qui partiront en retraite en cours d'année 2019 pourront aussi bénéficier de ce contrat de groupe, dès le début de leur mois de retraite.

**Seul préalable, les adhérents au contrat de groupe devront obligatoirement s'acquitter de leur cotisation annuelle à l'association des retraités FO de St-Nazaire afin de bénéficier de ces tarifs négociés.**

*Joël Danto*

## 13 décembre : Conseil d'administration de l'Association des retraités.

Joël Danto a introduit par un point sur la situation sociale. Après discussion, il a été organisé la distribution de tracts sur les marchés appelant au rassemblement des retraités du 18 décembre devant la Sous-préfecture.

Un point a été fait sur la mutuelle de groupe. Jean Luc et Jean Marc ont accepté de s'occuper de la gestion.

L'AG du 7 février 2019 sera présidée par Paul Barbier, membre du BN de l'UCR. Il est envisagé une sortie au Puy du Fou et 19 places sont disponibles pour la sortie « marais poitevin » du 21 juin organisée par l'Association Ariana.



## L'UL signataire d'une déclaration commune : « Ne touchez pas à la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État » (Extraits)

« Depuis quelques années, la loi du 9 Décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'État est de plus en plus attaquée ....

Des articles de presse font état actuellement de projets gouvernementaux visant à une modification substantielle de nombreux articles de la loi de Séparation de 1905, dont l'important Article 2, et cela dès le début de l'année 2019.

Les quelques indications recueillies dans la presse laissent entrevoir la création d'une sorte de **label officiel qui serait attribué à certains cultes, avec des avantages correspondants, y compris financiers. Par le biais d'une fiscalité dérogatoire, un financement public des cultes serait créé.**

Ce serait donc la fin des deux principes essentiels de cette loi de liberté, qui a assuré la paix civile dans notre pays depuis plus de 100 ans :

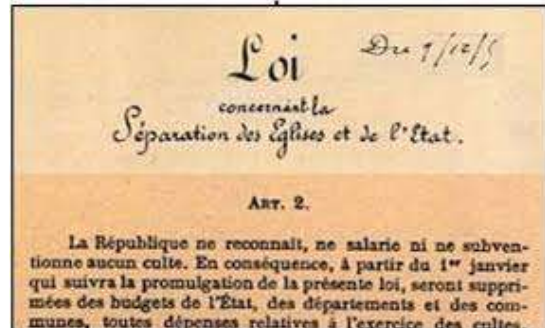
- la non-reconnaissance des cultes
- le non financement des religions.

Ce serait une remise en cause de la liberté de conscience, garantie par l'Article 1 de la loi de Séparation.

Nous disons clairement et fortement : ne touchez pas à la loi de Séparation de 1905. Les

associations laïques et tous les défenseurs de la laïcité à Saint-Nazaire tiennent à avertir solennellement les Pouvoirs Publics : nous ne laisserons pas faire !

Nous irons le dire à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire à l'occasion de l'anniversaire de la promulgation de la loi de Séparation »



Ce texte a été porté et commenté à la Sous-préfecture le 10 décembre par :

Section de Saint-Nazaire de la Ligue des Droits de l'Homme - Groupe de Saint-Nazaire de la Libre Pensée - Secteur de Saint-Nazaire des DDEN - **UL FO de St-Nazaire** - FCPE Saint-Nazaire - UL CGT - GEPAL (Groupement pour l'Enseignement Public et les Associations Laïques)

Roger Lepeix

## Formation syndicale 2019

Deux stages « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » auront lieu à l'UL :  
- Du 4 au 8 mars 2019  
- Du 25 au 29 novembre 2019

## Agenda

- Jeudi 17 janvier : Galette des rois de l'Association des retraités (14 h)
- Mardi 29 janvier : CE de l'UL
- Jeudi 7 février : AG de l'Association des retraités

**Infonz vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2019**



**Retrouvez tous les numéros d'INFONZ Sur [www.ulfonz44600.fr](http://www.ulfonz44600.fr)**

Contact : Gérard Le Mauff - 07 81 10 38 18  
lemauff.gerard@free.fr